

**Province de Québec  
Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance SPÉCIALE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *jeudi 18 décembre 2014 à 18h30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Les conseillers Denise Descôteaux, Mélanie Provencher, Julie Gagnon et Marcel Lavoie sous la présidence de monsieur Michel Bélisle, pro-maire formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, directrice générale.

**SONT ABSENTS :**

Messieurs André Descôteaux et Jean-Christophe Proulx sont absents de cette séance.

**Important : Lecture de la lettre de Monsieur André Descôteaux expliquant son absence.**

**01. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2014-12-278**

Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*  
Appuyée par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente séance;

01. Ouverture de l'assemblée;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du budget 2015 ;
04. Adoption du règlement 131-2014 – Règlement relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2015 ;
05. Période de questions ;
06. Levée de l'assemblée.

**03. ADOPTION DU BUDGET 2015**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'adoption du budget 2015 de la Municipalité de Pierreville ;

EN CONSÉQUENCE,

**2014-12-279**

Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*  
Appuyée par la conseillère *Julie Gagnon*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le budget présenté pour l'exercice financier 2015, prévoyant des revenus et des dépenses au montant de 2 842 552 \$. Le rapport prévisionnel déposé en annexe fait partie intégrante de la présente résolution.

**04. ADOPTION DU RÈGLEMENT #131-2014 – Règlement relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2015**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville doit adopter un règlement d'imposition des taxes uniformisant les taux applicables sur son territoire, à l'exception de certaines taxes spéciales qui continuent d'être à la charge, en tout ou en partie, des anciens territoires ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter un règlement pour l'imposition des taxes 2015 qui aura comme objet d'atteindre ce résultat, tout en respectant les conditions spéciales prévues au Décret de regroupement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 10 novembre 2014, par la résolution 2014-11-225 ;

**2014-12-280**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*  
Appuyée par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement portant le titre de « *Règlement #131-2014 – Relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville, pour l'exercice financier 2015* » soit et est adopté.

#### **05. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune n'ayant été posée, nous poursuivons l'assemblée.

#### **06. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2014-12-281**

Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 18h47.

---

*Michel Bélisle, pro-maire*

---

*Lyne Boisvert*  
*Directrice générale*